

Première année de Master - Mention « Droit public »  
Parcours « Droit public comparé »  
Enseignements et contrôle des connaissances : 2026-2028

Version du 10/02/2025

		Volume horaire de l'année (h) :		Entre Et	215,50 220,00		
Premier semestre		Volume horaire du semestre :		Entre Et	215,50 220,00	ECTS :	30
		Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal	
		TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature Durée
<b>Compétences fondamentales</b>							
<b>UE obligatoires</b>							
Droit constitutionnel comparé	15,00	35,00	40	60	10	Ecrit	3h
Droits fondamentaux européens	15,00	35,00	40	60	10	Ecrit	3h
<b>Compétences complémentaires</b>							
<b>UE obligatoire</b>							
Droit du marché intérieur		35,00		30	3	Ecrit ou Oral	1h si écrit
<b>UE obligatoires à choix - 2 UE à choisir parmi :</b>							
Théorie du droit		35,00		30	3	Ecrit ou Oral	1h si écrit
Droit public de l'économie		35,00		30	3	Ecrit ou Oral	1h si écrit
Histoire de la démocratie		35,00		30	3	Ecrit ou Oral	1h si écrit
Droit des propriétés publiques		35,00		30	3	Ecrit ou Oral	1h si écrit
<b>Compétences transverses</b>							
<b>UE obligatoire : (1 seule langue possible)</b>							
▣ anglais (cours en présentiel + cours en ligne)**	15,00		10		1		
▣ allemand	10,50		10		1		
▣ espagnol	10,50		10		1		
<b>UE optionnelle</b>							
Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre							
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de		150	points	

Deuxième semestre		Volume horaire du semestre :		h		ECTS :	30
		Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal	
		TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature Durée
<b>Compétences fondamentales</b>							
<b>Compétences complémentaires</b>							
<b>MOBILITE</b>							
<b>Compétences transverses</b>							
<b>Compétences spécifiques sur candidature</b>							
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de		150	points	
<b>Compétences facultatives*</b>							
Stage facultatif ou tutorat							
				10	1	Rapport de stage/tutorat	

\* Les notes et les résultats des UE facultatives ne sont pas prises en compte pour l'obtention du semestre e donc de l'année et du diplôme. Ils figureront sur le supplément au diplôme délivré à l'issue de la formation